

BULLETIN SYNDICAL RETRAITES ex AEROSPATIALE BOURGES

Edito

INDÉCENT - PROVOCATEUR - SCANDALEUX

INDÉCENTE la campagne médiatique qui voudrait faire croire que les RICHES PAIENT TROP D'IMPÔTS ce qui les obligerait à s'installer en SUISSE comme vient de le faire JOHNNY HALLIDAY rejoignant les PEUGEOT, HALLEY (Carrefour), LACOSTE, ROTSCCHILD, HECHTER, TAITINGER et bien d'autres.

PROVOCATEUR, le MEDEF qui veut la SUPPRESSION TOTALE des cotisations sociales dites patronales et de l'Impôt sur les sociétés, alors que les exonérations de cotisations sociales atteignent 236 milliards d'€uros en moins de 15 ans, que le taux des impôts sur les sociétés est passé de 50 % à 33 % et que cela en a coûté 250 milliards d'€uros aux finances publiques et que les PROFITS ont progressé de 20 % en 2005 et d'autant en 2006.

SCANDALEUX le POURCENTAGE D'AUGMENTATION DES REMUNERATIONS des PATRONS, les grands surtout qui vont de 20 à 80 % en un an, le patron des AGF gagnant 2,8 millions d'€uros par an tandis que la fortune de B. ARNAULT PDG de LVMH est estimée à 17 milliards d'€uros, celle de L. BETTANCOURT (OREAL) à 12 milliards d'€uros ou de Serge DASSAULT à 7 milliards d'€uros.

L'attitude de TOUS CES GRANDS BOURGEOIS aux commandes du PAYS, de tous les secteurs de l'économie et de la finance est INACCEPTABLE et à la CGT nous la COMBATTONS car :

- On dénombre en France plus de 7 millions de PAUVRES dont de plus en plus de retraités et même des personnes ayant un emploi.
- Il y a 2,5 millions de retraités en majorité des FEMMES qui vivent avec au plus 570 € par mois et 60 % des retraités ne partent jamais de chez eux par manque de moyens.
- Le pouvoir d'achat des retraités a baissé de près de 15 % depuis 10 ans.
- Les salariés payés au SMIC sont passés de 8,3 % du total des salariés à 16,8 % aujourd'hui.

Face à cette situation, dont la responsabilité incombe au GOUVERNEMENT et au MEDEF, alors que les profits SONT COLOSSAUX et qu'il est dépensé par exemple 3.000 milliards d'€uros en 2006 dans les fusions-acquisitions d'entreprises qui suppriment d'innombrables emplois. Nous n'avons pas d'autre voie que celle de **PORTER NOS REVENDICATIONS PAR LA LUTTE**.

Le 8^{ème} Congrès de l'UCR/CGT, fin janvier, prendra d'ailleurs une décision **POUR UNE ACTION NATIONALE DES RETRAITES**.

Nous, adhérents de la CGT, qui mesurons l'importance de notre engagement syndical, faisons le partager à d'autres, NOUS SERONS PLUS FORTS.

Roger LEGER

*MEILLEURS VŒUX
DE SANTÉ,
DE PROGRES
SOCIAL,
DE DÉMOCRATIE
ET DE PAIX
DANS LE MONDE*



**ASSEMBLÉE
REMISE CARTE 2007
DE
NOTRE SYNDICAT**

**8 FEVRIER
14 H 30**

*Maison des Syndicats
Union Locale CGT
Salle 1^{er} étage*

**5, Bd Clémenceau
A BOURGES**

**8^{ème} CONGRES
UCR**

**22 au 26 JANVIER
A DIJON**

*400 délégués
y participeront
dont 5 du CHER*

POUR UNE ACTION NATIONALE DES RETRAITÉS FIN MARS

Voici l'essentiel du contenu d'une lettre du 24 novembre 2006 de l'USR-CGT du CHER à l'UCR-CGT contribuant au débat qui va s'engager fin janvier à DIJON lors du 8^{ème} Congrès de l'Union Confédérale des Retraités CGT (UCR) et qui décidera de cette ACTION NATIONALE DES RETRAITÉS.

On ne le répètera jamais assez, y compris à l'intérieur de notre organisation syndicale, le pouvoir d'achat des Retraites et Pensions est en baisse constante, la Sécurité Sociale offre de moins en moins de sécurité aux retraités pour se soigner, l'hôpital public, les maisons de retraite sont malades par manque de moyens, les services publics sont démantelés les uns après les autres.

Cette année, retraités des secteurs privé, public et nationalisé ont été très sollicités dans ces luttes, les syndiqués CGT surtout, ont répondu présents ; ces actions décidées par l'UCR étant organisées le plus souvent au niveau départemental par les USR et nationalement par certaines Fédérations de Retraités.

Sur ces actions au niveau départemental, les journaux locaux en ont parlé plus ou moins objectivement, tandis que les médias nationaux les ont ignorées, laissant croire à l'opinion que les Retraités ne sont pas mécontents de leur situation.

La situation sociale se dégradant, les revendications n'étant pas prises en compte, les élections présidentielles et législatives se profilant dans six mois ; ne serait-il pas utile et opportun de préparer UN GRAND RASSEMBLEMENT NATIONAL DES RETRAITÉS FIN MARS-DEBUT AVRIL, cette manifestation ayant pour objectifs :

DE POSER DE NOUVEAU

- > Les revendications en matière d'augmentation des retraites et pensions, de pouvoir d'achat et de défense des régimes de retraites actuels.
- > Les revendications pour la Sécurité Sociale
- > Les revendications en matière de santé, sur l'hôpital et les maisons de retraites du secteur public.

DE POPULARISER

- > Nos propositions de financement.

DE DENONCER

- > Les Responsables de la situation : GOUVERNEMENT, ses députés godillots, MEDEF.

D'INTERPELLER

- > Les partis politiques qui vont s'engager dans les élections présidentielles et législatives en les mettant devant leurs responsabilités.

A PROPOS DES COTISATIONS DITES « PATRONALES »

Le patronat utilise l'expression de « charges sociales » pour parler des cotisations sociales.

Cette expression est totalement idéologique, elle vise effectivement à culpabiliser les salariés, à présenter le travail comme un coût, une charge pour les entreprises.

Dans une telle optique, les cotisations sociales s'opposeraient à l'emploi, ce que ne cesse de répéter le patronat.

Les cotisations dites « patronales » font partie intégrante de la rémunération de la force de travail. Ce n'est pas l'employeur qui les paie de sa poche. Elles sont versées à partir du TRAVAIL et comme UNE PARTIE DU SALAIRE.

Si le système était différent, par exemple s'il n'y avait pas de protection sociale (assurance maladie, retraite, etc...), les SALAIRES « devraient augmenter » à hauteur des cotisations sociales part salarié et patron confondues.

Evidemment dans un tel système, il n'y aurait aucune place pour les solidarités, tout serait individuel.

On comprend pourquoi le patronat utilise l'expression de « charges sociales ». Il veut ainsi légitimer sa revendication de la baisse des cotisations sociales : **la réduction de ces cotisations est synonyme de la baisse moyenne des salaires donc de la hausse des PROFITS, voilà le fond du problème.**

Cette revendication patronale se voit satisfaite via la prise en charge publique d'une partie des contributions dites patronales.

En effet, au cours des deux dernières décennies, des politiques ont été mises en place pour que l'Etat, en fait LES SALARIÉS et RETRAITÉS QUI PAIENT LES IMPOTS, prennent en charge une partie des cotisations des employeurs.

C'est le cas au travers des exonérations de cotisations qui TOUCHENT PLUS D'UN EMPLOI SUR DEUX. LEUR MONTANT GLOBAL ATTEINT 236 MILLIARDS D'EUROS EN 2006.

De manière parallèle, une partie de PLUS en PLUS IMPORTANTE DU FINANCEMENT DE LA SECURITE SOCIALE A ETE REPORTEE sur les ménages donc PRINCIPALEMENT SUR LES SALAIRES et les RETRAITES SOUS FORME D'IMPOTS et DE TAXES.

Cette stratégie du MEDEF, approuvée et mise en pratique par le gouvernement, vise en fait à PRIVATISER LA PROTECTION SOCIALE. Chaque individu serait appelé à trouver les moyens de s'assurer.

C'est une conception dangereuse et fortement inégalitaire : les RICHES S'OFFRIRAIENT DES MEILLEURS SERVICES, les autres, SALARIÉS, RETRAITÉS, les PAUVRES en particulier, seraient privés de services de qualité ; la faiblesse des salaires, des pensions de retraite ne permettant pas d'assurer un accès à de tels services qui seraient bien entendu ENTRE LES MAINS DES BANQUES ET DES ASSURANCES PRIVÉES.

De plus cette conception réactionnaire du MEDEF et de ses soutiens détruirait les solidarités entre les générations présentes et futures.

LE CHOMAGE BAISSÉ : MENSONGE !

Le gouvernement a annoncé une nouvelle baisse du chômage, le nombre de demandeurs d'emplois s'établissant selon lui à 2.112.300 fin novembre 2006.

Comme avec les statistiques sur la hausse du coût de la vie, du pouvoir d'achat, ce gouvernement fait de la manipulation car la réalité du chômage est tout autre.

C'est ce que démontre un collectif d'associations et de syndicats, dont la CGT de l'INSEE, en comptabilisant 4,4 millions de chômeurs à partir de chiffres officiels et consultables mais non retenus par le gouvernement.

Ainsi aux 2,1 millions de sans emplois officiels, il faut ajouter 220.000 chômeurs des départements d'Outre Mer, 871.000 demandeurs à temps partiel, 412.000 dispensés de recherche d'emploi (+ de 57 ans), 452.000 en activité réduite, 321.000 jugés non immédiatement disponibles.

Le collectif ajoute qu'au cours de l'année 2006, la part de ces CHOMEURS INVISIBLES dans le total des demandeurs d'emploi a dépassé, POUR LA PREMIERE FOIS, 50 % alors qu'elle ne représentait que 10 % en 1982.

En conclusion, le collectif indique « *le chômage se situe, fin 2006, à un niveau plus élevé qu'en mai 2006 et le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE demeure inchangé, autour de 4,5 millions, depuis 15 ans* ».

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

RETRAITE

La retraite de base servie par la Sécurité Sociale n'est revalorisée que de **1,8 %** à compter du **1^{er} janvier 2007**, **ON EST LOIN DU COMPTE !**

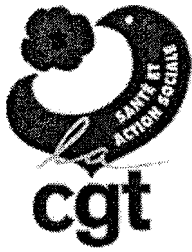
Evolution de certains prix entre 2000 et 2006 avec l'€uros



Produits	2000 En Francs	200 En €uros	2006 En €uros	Evolution En %
Baguette de pain	3,00	0,46	0,85	86 %
Laitue	4,50	0,69	1,20 à 1,50	74 à 118 %
Café	6,00	0,91	1,50	64 %
Gaz Butane	130,00	19,82	26,00	31 %
Fuel pour Chauffage (500 l)	1 200,00	182,93	315,00	72 %
Litre de lait	1,30	0,20	0,56	183 %
Brie	2,60	0,40	0,94	137 %
Coulommiers	5,20	0,79	2,07	161 %
Pommes de terre 5 kg	1,50	0,23	4,30	1 781 %
Confiture	9,90	1,51	3,20	112 %
Chou vert	5,00	0,76	1,50	97 %
Beurre (250 g)	3,75	0,57	0,95	66 %

En comparaison de 2000 à 2006, la retraite de base a été augmentée de 12 %, loin de la hausse réelle du coût de la vie, et le pouvoir d'achat des retraites lui a RECULÉ de près de 15 % en 10 ans.

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-



Vivre ou survivre en maison de retraite

« Nombre d'établissements du Public et du Privé proposent des structures d'accueil rivalisant de confort et de services adaptés au grand âge. L'Etat et les collectivités locales versent des financements conséquents afin de garantir une prise en charge décente des aînés ».

Ça, c'est la carte postale du bien vieillir dans notre pays

La réalité est tout autre. Nous, soignants, vivons les faits au quotidien, isolés dans certaines maisons de retraite, qui sont parfois proches du système carcéral.

Nous décidons, aujourd'hui, de sortir de cet isolement afin de dénoncer les conditions de prise en charge des personnes âgées.

Voici les 6 commandements de la gériatrie qui sont imposés :

- Û Ta personnalité, ton histoire, tu tairas : pas de temps pour t'écouter.
- Û En 10 minutes, tu seras lavé, habillé : pas de temps pour te bichonner.
- Û A 5 H 45, ton déjeuner tu auras : si tu dors tant pis pour toi, jusqu'à midi, tu attendras.
- Û Ta détresse, ta solitude, tu ravaleras : pas le temps de s'apitoyer.
- Û Plus tu seras malade, dépendant, moins on te consacrera de temps : tu n'as plus la force de te plaindre.
- Û Seul et en silence, tu mourras : pas le temps qu'on te tienne la main.

Nous sommes des personnels soignants, diplômés, passionnés par nos métiers, par la gériatrie et qui travaillons à l'encontre de notre éthique, car les moyens

n'existent pas pour s'occuper dignement des personnes dont nous avons la charge.

Nous ne voulons plus être complices des Pouvoirs Publics qui se taisent, des groupes commerciaux qui s'enrichissent sur le dos des résidents.

Voici 6 des principales revendications de la CGT :

- Û 1 soignant pour 1 résident,
- Û Un financement unique basé sur la solidarité nationale ; la prise en charge des personnes âgées doit revenir dans le secteur de l'Assurance Maladie.
- Û Sortir le secteur de la prise en charge de la personne âgée, de la marchandisation.
- Û Un véritable plan Emploi/Formation reconnaissant à tous qualifications et revalorisation salariale.
- Û L'Etat doit financer les constructions et rénovations de maisons de retraite actuellement supportées par les résidents et leur famille.
- Û Adapter le nombre de lits publics aux besoins futurs, face au vieillissement de la population.

Nous devons nous montrer revendicatifs pour que de réelles négociations sur nos salaires, notre formation et nos conditions de travail aient lieu, pour que nos aînés soient traités avec tout le respect qui leur est dû. N'oublions jamais qu'ils ont largement contribué à l'essor de notre société. **Ce sont eux qui, hier, ont obtenu par la lutte, ce que nous avons aujourd'hui : en particulier notre protection sociale.**

Le 13 décembre 2006

***Vous voulez commenter et compléter ces propositions. Adressez-les à la Fédération : 263, rue de Paris - Case 538 - 93515 Montreuil Cedex
Fax : 01.48.18.29.87 - E-mail : ufr@sante.cgt.fr***

COMMENT FAIRE FACE A LA SITUATION DE CERTAINS JEUNES EN DIFFICULTÉS DANS LES BANLIEUX

UN ARTICLE PARU DANS LE N° 10 « LA VOIX DE LA POLICE NATIONALE »
L'INFO DES RETRAITES DE LA CGT POLICE.

Si la jeunesse de notre pays est inquiète pour son avenir, c'est tout simplement que le système capitaliste et les politiques mises en œuvre qui l'alimentent ne répondent pas aux aspirations de cette jeunesse, pour une société plus juste, plus fraternelle et plus sécurisante dans le domaine de l'emploi et de la vie quotidienne.

Par conséquent face aux multiples injustices auxquelles ils sont confrontés, certains jeunes en perte de repères, s'orientent vers la remise en cause de l'état en exerçant une violence envers tout service représentant l'autorité comme, l'école, les pompiers, la police, les agents EDF, etc... Disons le sans détour, cette voie est suicidaire pour les intéressés eux-mêmes car elle est les prémices à toute politique sécuritaire axée sur la répression.

Si l'injustice, le sort réservé par l'état, les gouvernements, à ces milliers de jeunes à la recherche d'une vie meilleure ne sont pas acceptables, il est indispensable de ne pas faire l'amalgame avec quelques individus qui ont décidé de se mettre en marge de la société et sa transformation en utilisant la délinquance, le trafic, le crime comme mode de fonctionnement d'une société, où c'est la peur, l'argent facile qui dominant avant tout. Contre ces individus, la répression est utile pour permettre aux autres citoyens de vivre en sécurité.

Dans le débat actuel sur la crise des banlieues, on entend des discours divers sur des jeunes délinquants, qui sont des « voyous » pour les uns, qu'il faut faire encadrer par « l'armée » par d'autres, ou qu'il faut réformer la loi de 1945 pour rabaisser l'âge pénal de 18 à 16 ans et sanctionner pénalement comme les adultes les crimes et délits commis par des gamins de 8 à 16 ans. Pour nous ces réponses représentent avant tout un échec de société, de l'état, des Gouvernements face à la délinquance des mineurs.

Nous considérons que pour les mineurs délinquants la loi de 1945 apporte les réponses appropriées mais ce qui fait défaut ce sont les moyens que l'on donne aux juges pour enfants et aux éducateurs pour concrétiser dans les faits la loi de 1945. De même nous considérons que la suppression des brigades de mineurs de la police nationale est une erreur grave et nous réclamons leur rétablissement parce qu'elles avaient une efficacité importante et les relations entre les juges et la police étaient bien meilleures.

La dégradation dans les rapports entre les jeunes des quartiers et la police depuis plusieurs années est une réalité inquiétante.

Depuis plusieurs années la CGT police a préconisé des propositions pour sortir du cycle infernal d'un « camp » qui veut abattre « l'autre ». La police, service public, doit être respectée partout pour être

efficace mais pour cela elle doit respecter les individus tels qu'ils sont. Or le comportement des représentants de l'état est bien des fois défaillant ce qui explique la violence de certains jeunes même si elle est condamnable. Peut-on continuer à pratiquer l'interpellation tous azimuts plusieurs fois sur les mêmes individus, alors que nous savons que cela est inutile tout en créant les conditions des mauvais rapports entre la police et les jeunes.

La police doit assurer ses missions partout et il n'est pas questions de laisser quelques individus dicter leur loi, plaçant l'ensemble des citoyens dans l'insécurité. Dans ce cadre, nous condamnons les agressions contre des policiers dans l'exercice de leur mission de service public.

Cependant, la politique sécuritaire mise en œuvre actuellement n'est pas de nature à anéantir la dégradation des rapports entre certains jeunes et la police. Pour nous, il faut impérativement instaurer une police de dialogue, de contact permanent avec les organisations de jeunes, avec des éducateurs.

Nous le disons avec responsabilité c'est au service de l'état de faire le premier pas pour redonner confiance à des milliers de jeunes en perte de repères que des rapports de respect mutuels sont possibles et que la sanction en cas de délit est nécessaire aussi bien pour les jeunes que pour les adultes et quelque soit le rang social et professionnel.

Dans ce combat, pour que les citoyens vivent plus et mieux en sécurité, la place des retraités est importante parce qu'ils sont aussi victimes de tous les fléaux qui génèrent l'insécurité dans le pays mais doivent être acteurs pour une société solidaire et fraternelle pour tous.

Comme le droit au travail, à la santé, au logement, aux transports, le droit à la sécurité des citoyens est indispensable et son combat est nécessaire aussi pour construire une société plus juste, plus démocratique et plus humaine.

Montreuil, le 7 novembre 2006

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

VISITE A 380 - CONCORDE - CITÉ DE L'ESPACE A TOULOUSE



La visite sur 2 jours organisée par un voyageur est la formule retenue par notre syndicat, la visite sur une journée, voyage compris, étant trop fatigante (13 heures de voyage pour 1 heure et demie de visite).

**Vous trouverez ci-joint le DESCRIPTIF DETAILLÉ
de ce voyage et des visites sur les sites
proposés par SIMPLON.**



ASSURANCE-MALADIE Dans la jungle des dépassements d'honoraires

Lorsque vous consultez un spécialiste ou que vous devez subir une intervention chirurgicale, vous pouvez être confronté à des dépassements d'honoraires. voire au paiement de prestations diverses en « dessous-de-table » intolérables.

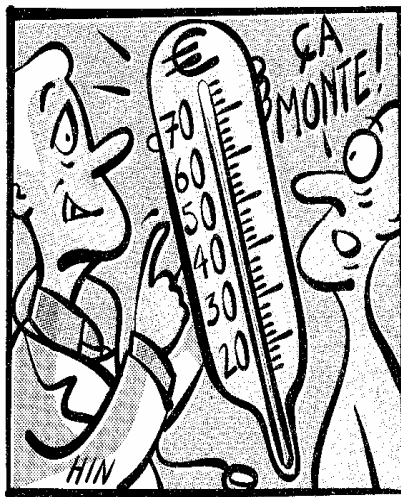
Dans le cadre du parcours de soins coordonnés par votre médecin référent, votre remboursement par la Sécurité sociale sera de 70 %. En revanche, en ce qui concerne les consultations auprès de médecins pratiquant des honoraires libres (secteur 2), leur remboursement s'applique sur un tarif de base qui varie en fonction des spécialités. À quoi, il faut ajouter, dans tous les cas, le forfait d'un euro par consultation

■ Le secteur 1

Le médecin appartenant au secteur 1 s'engage à respecter strictement les tarifs fixés par la convention médicale. Il peut vous demander un supplément d'honoraires, non remboursé par la Sécurité sociale en cas d'exigence particulière ou d'actes exceptionnels.

■ Le secteur 2

Le droit à dépassement d'honoraires date de 1980, avec la création du secteur 2, principalement au bénéfice des spécialistes et des chirurgiens, dont huit sur dix exercent en secteur 2. Désormais, la quasi-totalité de ceux qui s'installent est en



honoraires libres. L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) s'inquiète de cette situation ; dans certaines régions, l'hôpital public n'est plus en mesure d'absorber sans difficulté ni délai la demande de soins des patients qui ne peuvent pas supporter les suppléments d'honoraires. Fin 2004, on estimait que 13 % des généralistes et 38 % des spécialistes exerçaient en secteur 2. Ces proportions varient d'une région à l'autre. En Île-de-France, c'est le cas de 30 % des généralistes et de 60 % des spécialistes. Dans le secteur 2, les médecins pratiquent des honoraires libres dans le cadre de la convention médicale. Ils sont selon l'assurance maladie, habilités « à pratiquer des dépassements d'honoraires avec tact et mesure ». Les dépassements ne sont pas couverts par la Sécurité sociale et restent à la charge du

malade ; ils sont éventuellement remboursés par sa mutuelle. Certains médecins appartenant au secteur 2 peuvent néanmoins adhérer à « l'option de coordination ». Dans ce cas, ils s'engagent à ne pas facturer de dépassement d'honoraires lorsqu'ils reçoivent un patient adressé par le médecin traitant et à ne pas demander de supplément de plus de 15 % du tarif de remboursement pour l'exercice d'actes techniques.

■ Les médecins conventionnés à dépassement permanent

Des médecins pratiquent des tarifs dépassant le tarif conventionné en raison de leurs titres ou de leur spécialisation. L'assuré qui vient consulter n'est remboursé que sur la base du tarif conventionnel et à condition qu'il respecte le parcours de soins, c'est-à-dire qu'il doit être envoyé vers ce spécialiste par son médecin traitant.

■ Les médecins « hors convention »

Ils pratiquent des honoraires libres. Le remboursement de la consultation s'effectue sur la base d'un tarif d'autorité appliqué par la caisse d'assurance maladie, extrêmement faible (tarif fixé par arrêté ministériel). ■ PAR MARIE-MADELEINE LEGOUHY ET INDECOSA-CGT

www.indecosa.cgt.fr

Les assurances, Indecosa, collection balises, VO Éditions.